

Sommaire

1. La transparence : pour quoi faire ?.....	7
2. Quel outil principal pour prévenir les conflits d'intérêts ?	17
3. Quels contrôles des déclarations d'intérêts ?.....	27
4. Comment distinguer liens d'intérêts et conflit d'intérêts ?	37
5. Le « <i>Sunshine Act</i> à la française » : tout savoir sur les professionnels de santé ?	49
6. La transparence, c'est bien, mais y a-t-il des liens interdits ?.....	59
7. Pourquoi les établissements de santé ouvrent-ils la chasse aux conflits d'intérêts ?.....	71
8. Quelles relations entre autorités publiques et représentants d'intérêts ?.....	83
9. Une atteinte à la vie privée et à la liberté d'entreprendre ?.....	95
10. Faut-il aller plus loin ?	103
Liste des sigles	109

1

La transparence : pour quoi faire ?

PENDANT LONGTEMPS, « LA TRANSPARENCE N'ÉTAIT PAS DANS L'ADN DE NOTRE PAYS¹ ». La neutralité de la décision publique n'était pas pour autant ignorée, mais c'est une approche différente qui guidait l'action des pouvoirs publics : les années 1990 se sont en effet caractérisées par la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

Ce mouvement a connu une évolution radicale à l'orée des années 2010. La transparence s'est inscrite à l'agenda public sous la pression liée à des affaires relevant des domaines politique et sanitaire et est devenue une revendication permanente de la société civile et des médias. Une problématique nouvelle s'est imposée : l'action publique ne doit pas se limiter à lutter contre des comportements répréhensibles pénalement, mais contre tous les conflits d'intérêts qui peuvent exister entre les secteurs public et privé lucratif.

Confrontés à plusieurs « affaires », les pouvoirs publics ont ainsi dû apporter une réponse aux

1. Interview de Daniel Lebègue, président de l'ONG Transparency International France, *Le Monde* 7 mai 2017.

revendications de la société civile relayée par les médias. La première étape a consisté à créer une commission de réflexion placée sous l'autorité du vice-président du Conseil d'État, Jean-Marc Sauvé. La lettre de mission était claire, il s'agissait de « faire toute proposition pour prévenir ou régler les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles peuvent se trouver les membres du gouvernement, les responsables des établissements publics et des entreprises publiques ainsi que, le cas échéant, les autres agents publics dont la nature particulière des missions le justifierait ». La commission était également invitée à préconiser « d'autres mesures qui lui paraîtraient de nature à améliorer les règles déontologiques applicables » à ces personnes².

Le travail de cette commission servira de support à l'édifice législatif des années 2010-2017. Cette construction ne sera pas linéaire mais soumise aux urgences nées des deux autres crises majeures auxquelles les pouvoirs publics devront faire face : l'affaire du Mediator, puis l'affaire Cahuzac. De ces crises vont émerger des priorités : élaborer une politique de transparence dans le domaine de la santé d'abord, bâtir un cadre général pour l'ensemble de l'action publique, ensuite.

Le besoin de transparence emprunte donc une voie prioritaire qui est de débusquer les conflits d'intérêts, en tout cas les prévenir afin de restaurer la confiance dans la décision publique :

2. Décret n° 2010-1072 du 10 septembre 2010 instituant une commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique.

« L'heure est à l'éradication des conflits d'intérêts partout où ils sont nichés dans l'expertise scientifique, les affaires, la vie publique et politique³. »

Durant cette période, experts, personnalités politiques, citoyens ou encore médias se sont emparés du terme « transparence », lui donnant une dimension très large et *quasi* générique.

Ce mouvement repose sur un paradoxe sémantique. Littéralement, la transparence est la qualité de ce qui est transparent, donc invisible. Ce n'est que dans un second temps, en lien avec la *glasnost* des années Gorbatchev, que la transparence s'est vue définir dans les dictionnaires comme la « parfaite accessibilité de l'information dans les domaines qui regardent l'opinion publique ».

Le terme « transparence » a connu un succès immédiat dans les sphères médiatique et politique, et même dans la vie quotidienne. Initialement conçue comme un instrument visant à lutter contre les conflits d'intérêts par le biais de la publicité des liens des acteurs publics, la transparence désigne désormais une politique globale. Elle englobe à la fois son objet premier mais également les questions de déontologie, de traçabilité ou de financement de l'action publique, s'appuie sur des obligations déclaratives et dispose d'une Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) chargée d'assurer le respect de cette réglementation.

3. Pierre Le Coz, « Le conflit d'intérêts : nouvelle figure du péché originel ? », *Études*, n° 4, avril 2016.